

Liberte Égalité Fraternité

MONPSYSANTÉ, L'ESSENTIEL

Favoriser l'accès au suivi psychologique en proposant des séances prises en charge par l'Assurance Maladie

MONPSYSANTÉ, C'EST QUOI?

Jusqu'à 8 séances chez un psychologue conventionné prises en charge par l'Assurance Maladie pour toute la population en souffrance psychique à partir de 3 ans.

MonPsySanté se met en place progressivement au cours de l'année 2022.



MONPSYSANTÉ, COMMENT CA MARCHE?

- 1. En cas de souffrance psychique légère à modérée, <u>le médecin oriente son patient</u> vers le dispositif MonPsySanté
- 2. La patient choisit le psychologue de son choix parmi les psychologues partenaires du dispositif
- 3. Le patient prend rendez-vous avec moi et peut bénéficier de 1 à 8 séances remboursées par an en fonction de ses besoins. Les dépassements d'honoraires ne sont pas possibles.
- 4. À l'issue de la prise en charge, j'adresse avec l'accord de mon patient un compte-rendu au médecin.

DÉBUT 2022

Ça avance!

Les psychologues volontaires peuvent candidater au dispositif via une procédure dématérialisée

SUIS-JE CONCERNÉ?

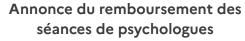
Seuls les psychologues volontaires et sélectionnés, sont conventionnés par l'Assurance Maladie pour participer au dispositif.

Ce dispositif peut ne concerner qu'une partie de mon activité.

PRINTEMPS 2022

C'est en place!

L'annuaire des psychologues partenaires est publié. Les parcours de prise en charge peuvent débuter



C'est parti!



10 raisons de candidater À MONPSYSANTÉ

Après évaluation, les enseignements tirés des précédents dispositifs temporaires ont permis de construire un dispositif correspondant davantage à vos attentes, en facilitant notamment votre exercice au quotidien.

VOICI 10 RAISONS DE CANDIDATER AU DISPOSITIF PÉRENNE MONPSYSANTÉ :

- Pour le plus grand nombre : un dispositif d'accompagnement psychologique pérenne, élargi à toute la population à partir de 3 ans présentant des troubles psychiques d'intensité légère à modérée.
 - Tarifs revalorisés : un parcours comportant au maximum 8 séances : 40 € pour le 1er bilan et 30 € pour celles de suivi.
- Paiement immédiat : c'est le patient qui vous paie directement après chaque séance.
 - Souplesse: les psychologues partenaires peuvent continuer, pour l'activité non conventionnée, d'utiliser leurs propres tarifs. Ils peuvent aussi poursuivre un exercice en activité mixte.

- Reconnaissance: votre profession prend toute sa place dans l'écosystème de la santé et enrichit sa pratique. Chacun exerce selon son organisation et ses choix.
- Lutte contre les inégalités de santé :
 en participant à MonPsySanté, vous
 donnez accès à un accompagnement à
 des personnes qui n'en bénéficiaient pas
 jusqu'ici.
- Partenariat renforcé: l'adressage par le médecin et les échanges avec lui contribuent à une acculturation et un partenariat renforcé au bénéfice du patient.

- Lisibilité: un dispositif remplaçant progressivement les précédents dispositifs pour une meilleure lisibilité pour les patients.
- Accessibilité territoriale: un objectif de répartition équilibrée des psychologues partenaires sur tout le territoire et d'égal accès avec la possibilité de réaliser des séances de suivi à distance.
- Contact dédié : pour toute question, votre CPAM de conventionnement est votre interlocuteur privilégié.

LES ÉTAPES DE MA CANDIDATURE - monpsy.sante.gouv.fr

COMMENT ÇA MARCHE?

Dès début 2022, je dépose mon dossier sur la plateforme de candidature dématérialisée avec les pièces justificatives* (démarches simplifiées)



Bon à savoir

Les pièces nécessaires pour le dépôt du dossier sont :

- Un RIB;
- La copie de mon ou mes diplômes ;
- La copie de ma carte vitale ou de mon attestation AMELI ;
- La copie de ma pièce d'identité;
- Tout document permettant de justifier trois années d'expérience clinique.

Des experts analysent l'éligibilité de mon dossier * (parcours, diplôme, expérience clinique) :

- > En cas de refus, je suis prévenu;
- > En cas de dossier incomplet, je reçois une demande de pièces complémentaires.

Bon à savoir

Pour être éligible, il est nécessaire :

- D'être inscrit au registre ADELI;
- Avoir un parcours attesté/consolidé en psychologie clinique ou psychopathologie;
- Un master dans les spécialités suivantes est favorisé : psychopathologie, psychologie clinique, psychologie de la santé, psychologie cognitive, psychopathologie du développement ;
- Au moins 3 ans d'expérience clinique, dont une partie auprès des enfants et adolescents, le cas échéant.



Si mon dossier a été déclaré éligible, celui-ci est transmis à la CPAM de mon département d'exercice.

Si mon dossier est complet, ma CPAM de rattachement me conventionne :

- > Je suis désormais inscrit au fichier national des professions de santé (FNPS);
- > Je reçois la convention signée par la CPAM, les feuilles de soins et un document explicatif sur les modalités de facturation.

4

Dès le printemps 2022, mes coordonnées sont publiées sur l'annuaire, Je peux commencer les séances!

